Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-101225_05-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Délibération du Conseil Municipal

Mercredi 10 décembre 2025

Le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, Mme Christelle HAGUET, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : Mme Gwenola BERHAULT (pouvoir à Mme ENGEL), M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme MACÉ),

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Christelle HAGUET est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire introduit la séance en faisant part de son déplacement au Sénat le mardi 9 décembre pour participer à la Cérémonie du Prix du jumelage franco-allemand du Sénat 2025. Il indique que plus de 220 candidatures ont été réceptionnées dans 5 catégories pour cette première édition du prix. La commune de Broöns a été désignée lauréate dans la catégorie « Collectivités de moins de 4 232 habitants ». Il remercie chaleureusement le comité de jumelage et notamment M. Francis LORCY qui a préparé le dossier de candidature et a permis à la commune d'être lauréate.

10/12/25 – 5 – Affaires foncières – Cession du bail à construction FAM les Rainettes

Pour rappel, afin de faciliter la construction du Foyer d'Accueil Médicalisé FAM « Les Rainettes » à Broons, un bail à construction avait été établi entre la municipalité et le bailleur SA HLM « Espacil Habitat », en 1995.
En juillet 2009, ce bail a été transféré à la SA « HLM de la Rance ».

Lors d'un échange en novembre et par courrier réceptionné début décembre, l'Association Quatre Vaulx Les Mouettes qui gère le Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Rainettes » et l'Office Public d'Habitat Terres d'Armor Habitat ont fait part au Maire de leur souhait de pouvoir transférer ce bail à « Terres d'Armor Habitat » afin d'envisager des travaux de rénovation et d'extension de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-101225_05-DE

Afin de déterminer la procédure la plus adaptée pour transférer ce bail, un avis a été demandé à l'Office Notarial qui a confirmé à la commune que le bail pouvait être cédé à Terres d'Armor Habitat en l'état si elle n'entendait pas changer les conditions de la location.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le transfert de ce bail.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBERÉ, A L'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** que le bail à construction soit cédé à Terres d'Armor Habitat.
- **PRÉCISE** que l'ensemble des frais de transfert seront à la charge du preneur.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROONS, le 17/12/2025

Le Maire, M. ***Denis LAGUITTON***

MAIRIE DE BROONS (Côtes-d'Armor)